



INSCRIPTIONS SCOLAIRE

MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

DOSSIER A DÉPOSER EN MAIRIE

COPIES DES PIÈCES OBLIGATOIRES A PRODUIRE :

- Fiche d'inscription scolaire (téléchargeable sur le site internet de la ville, sur votre espace citoyen ou directement en Mairie) dûment complétée de manière lisible.
- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant avec filiation
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carnet de santé de l'enfant avec les pages de vaccinations
- En cas de divorce, fournir le jugement de divorce, en cas de séparation, la décision judiciaire ou une attestation sur l'honneur signée des 2 parents si possible.
- Certificat de radiation pour les enfants venant d'une autre école.

**ATTENTION : AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN
COMPTE EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET**